



# COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal N°16

Réunion de bureau du 17 décembre 2019

---

Président : M. Gilles ERMANI

---

Présents : MM. Claude CASTROFLORIO - Sébastien CHILOTTI - Julien NUCERA - Roger ATTALI - Alexandre MARY -

---

Assistent: MM. Jacques THAON - Youssef SIAD - Laurent CAPPATTI

---

Début de la séance : 19 H 00

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°15 du 12 décembre 2019.

### **1. CORRESPONDANCES**

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

### **2. DÉPARTEMENT TECHNIQUE**

La CDA constate l'absence non excusée en commission de M.AGREBI Aymen.

La CDA constate l'absence non excusée en commission de M. TRUCHOT Gregory.

Le système de tutorat mis en place cette saison où un arbitre expérimenté (D1/D2) propose à un nouvel arbitre stagiaire de l'accompagner sur les rencontres où il est désigné, avant de le parrainer sur ses trois premiers matchs, a fait ses débuts durant le week-end du 14 et 15 Décembre 2019.

### **3. DÉPARTEMENT CONTRÔLES**

Lors de la journée du 14 et 15 Décembre, 11 observations et 5 examens ont eu lieu

### **4. DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS**

La CDA a finalisé les désignations pour la journée des 21 et 22 décembre 2019.

**Fin de séance : 21h00.**

Le Président de la CDA :  
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de séance :  
M. MARY Alexandre